

# Dannemois

D É P A R T E M E N T D E L ' E S S O N N E

## Ordures Ménagères

Le passage des ordures ménagères se fait toutes les semaines mais votre taxe (TEOMI) sera évaluée en fonction du nombre de sorties de votre conteneur (une puce électronique vous identifiant à été apposée sur votre poubelle)

Les ordures ménagères seront **valorisées en énergie**, c'est pourquoi les produits toxiques, les piles, les peintures, le bois, les ampoules, néons, électroménagers, éléments informatiques... sont exclus de cette poubelle.

En outre elles ne doivent pas être surchargés

- Etre déposés à proximité immédiate de la chaussée.
- Ne pas contenir de gravats ou déblais.
- Ne pas contenir de déjections, litières et paillage des animaux.
- Ne pas contenir de déchets verts (gazon, fruits, feuilles...).
- Ne pas contenir de bouteilles en verre (des conteneurs spécifiques sont à votre disposition au sein de votre commune).
- Ne pas contenir de papiers journaux et magazines et de cartons (conteneurs jaunes à votre disposition ).

Nous vous donnerons très prochainement des détails sur ce nouveau mode de ramassage, les conditions de remplissage, l'obtention de sacs supplémentaires normalisés etc.

## Tri Sélectif

Dans cette poubelle jaune, doivent se trouver en vrac :

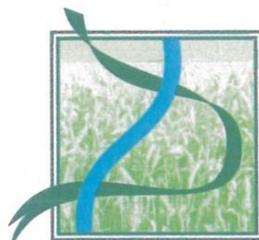
Les papiers, journaux, publicités (sauf leur blister d'emballage), livres (sauf leurs couvertures)

Bouteilles plastiques, et autres contenants plastiques, cartons, boite pizza, briques boissons, emballage carton...

Métal ménager, boites et cannettes, bidons (exemple les sirops de fruits), aérosols vides, aluminium (barquettes alu, papier alu...)

Sont exclus : les sacs, plastique d'emballage, pots yaourts, pots de fleurs, barquettes de beurre et autres, objets plastiques comme jouets, appareils...





# Dannemois

D É P A R T E M E N T D E L ' E S S O N N E

## Encombrants

Merci de sortir vos encombrants la veille au soir.

Rappel : Un M<sup>3</sup> d'encombrants par habitation

### Encombrants autorisés :

Ferrailles, meubles bois, mobiliers usagers, Planches, Matelas Sommier, Moquettes, Tapis, Jouets, Vélos, Douches, Baignoires...

### Encombrants non autorisés :

Gravats, Terre, Plaques de plâtre, Amiante, Pneus, Batteries, Produits toxiques, Peintures...

## Déchets Verts

Reprise du ramassage des déchets verts dès le 16 mars 2015 réparti maintenant sur toute l'année (voir calendrier)

Pour que ce ramassage se fasse dans les meilleures conditions et que le coût reste raisonnable pour la commune il nous faut respecter ces quelques règles pratiques :

### Sont autorisés :

Les tontes, feuilles, branches, plantes...

**7 sacs** (sacs de 20 kg maximum et de taille raisonnable, pas de big-bag de chantier par exemple) et **4 fagots** ficelés (avec un lien, petite ficelle, chanvre... exclut bien entendu, fil électrique, fil de fer, plastique...) de moins de 1 mètre de long avec branches d'un diamètre inférieur à 5 cm, par collecte.

### Sont exclus :

bâches et sacs plastiques, restes de repas, cendres, objets en verre, pots de fleurs, pierres, cailloux et terre, produits d'entretien de jardin, outils de jardinage, Métal, fil électrique, et tous les déchets mis habituellement aux ordures ménagères.

